ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Baisse de la participation de l'établissement français du sang aux associations

Question écrite n° 25562

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la baisse de la participation de l'établissement français du sang aux associations de donneurs de sang. En effet, l'EFS vient d'annoncer qu'il allait baisser sa participation par donneur de sang de 1,20 euros en 2020 pour les associations. Cette décision est inintelligible lorsque l'on sait que la France connaît actuellement un déficit de dons, d'autant plus que les associations de bénévoles doivent déjà compenser le manque de moyens qui leurs sont alloués pour offrir une collation plus attrayante aux donneurs. De toute évidence, ce n'est pas une manière pour encourager les bénévoles à organiser les dons et les donneurs à venir plus nombreux alors que les besoins sont bien réels. Face à l'inquiétude des centres de collecte, il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour revoir sa politique vis-à-vis des associations de donneurs de sang et pour remédier à une décision qui pourrait avoir des conséquences dramatiques en matière de santé publique alors même qu'une pénurie est déjà signalée par le monde médical en matière de disponibilité de sang et de ses dérivés.

Données clés

Auteur : M. Patrick Hetzel
Circonscription : Bas-Rhin (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25562
Rubrique : Sang et organes humains
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 décembre 2019, page 11315
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)